



# BETTY FLEURS

propose un

## Forfait mariage

à

800€

comprenant

ROLLS ROYCE  
*avec chauffeur\**

\*conditions de vente au dos



### POUR LES MARIÉS

- 1 bouquet de mariée rond ou retombant
- 2 bouquets de demoiselles d'honneur
- 1 boutonnière pour le marié

### POUR L'ÉGLISE & LA SALLE DE RÉCEPTION

- 8 centres de table ronds
- 1 centre de table allongé
- 2 compositions en hauteur
- 1 composition allongée



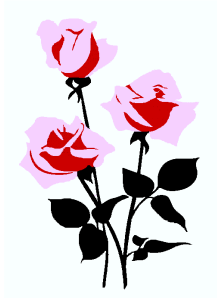
### POUR LA VOITURE

- 1 ventouse avant
- 1 ventouse arrière
- Nœuds sur les roues,  
portières et rétroviseurs

### BETTY FLEURS

- Avignon - Montfavet
- Vedène - Piolenc
- Salon de Provence





# BETTY FLEURS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### **Article 1 : Réservation**

Les réservations doivent impérativement être faites par écrit 15 jours calendaires avant le jour de départ du véhicule, directement auprès de Betty Fleurs, en mentionnant les noms et prénoms du client, la date et l'heure de départ ainsi que tous les transferts...

### **Article 2 : Annulation des réservations**

Les réservations peuvent être annulées 7 jours avant le jour prévu de l'arrivée. En cas de non-présentation d'un ou plusieurs bénéficiaires, les conditions d'annulation n'ayant pas été respectées, Betty Fleurs facturera au client la réservation, en application des tarifs.

### **Article 3 : Mise à disposition des véhicules**

Betty Fleurs met à la disposition du client des véhicules de collection, entretenu, révisé, dans les règles de l'art, toutefois si un problème mécanique survenait, entraînant l'immobilisation du véhicule, ce dernier serait remplacé par un véhicule de classe identique.

### **Article 4 : Tarifs**

Les tarifs proposés s'entendent TVA comprise et net de toute commission. Ils incluent l'assurance illimitée pour les voyageurs transportés à titre onéreux, les frais de voiture et du chauffeur. Betty Fleurs se réserve la possibilité de modifier les tarifs proposés en cas de changement législatif et / ou réglementaire susceptible d'entraîner une variation de ces prix (modification du taux de TVA en vigueur, instauration d'une nouvelle taxe, etc.)

### **Article 5 : Responsabilité**

Le client est seul responsable de tout dommage matériel et / ou corporel causé par lui-même ou par les bénéficiaires (représentant du client, invités, salariés) dans chaque véhicule et devra en supporter les dommages.

### **Article 6 : Modifications de prestation**

En cas d'événements exceptionnels ou cas de force majeure ponctuel, Betty Fleurs se réserve la possibilité de faire transporter partiellement ou totalement les bénéficiaires dans un véhicule de catégorie équivalente, sans supplément de prix, les frais inhérents au transfert restant à la charge de Betty Fleurs, qui ne pourront être redevables d'une quelconque indemnité.

### **Article 7 : Force Majeure**

Les obligations contenues aux présentes ne seront pas applicables ou seront suspendues si leur exécution est devenue impossible en raison d'un cas de force majeure tels que : acte de puissance publique, hostilités, guerre, catastrophe naturelle, ... Chaque partie devra informer l'autre dans les meilleurs délais en cas de survenance d'un événement de force majeure l'empêchant d'exécuter tout ou une partie de ses obligations contractuelles. Les parties devront mettre en œuvre tous leurs efforts pour prévenir ou réduire les effets d'une inexécution du contrat causée par un événement de force majeure ; la partie désirant invoquer un événement de force majeure devra notifier immédiatement à l'autre partie le commencement et la fin de cet événement, sans quoi elle ne pourra être déchargée de sa responsabilité.

### **Article 8 : Transferts**

Les transferts seront assurés dans un rayon de 45 km autour du point de vente. Les transferts compris dans le prix sont les suivants : domicile des mariés vers la mairie, puis de la mairie à l'église enfin de l'église à la salle de réception.

Les destinations devront être confirmées 15 jours avant la date de départ.